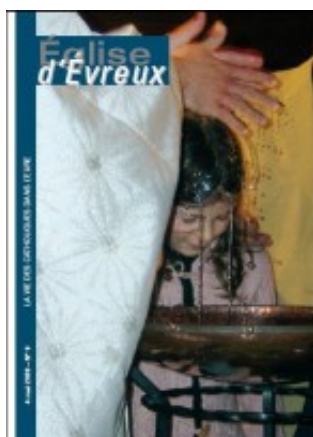


## La revue antipapiste et hérétique du diocèse d'Evreux

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Relativisme](#)

Date : 11 janvier 2010



La revue [Église d'Évreux](#) ressemble aux journaux qui pouvaient être diffusés dans les années 70. Entre quelques publicités des urgences de la clinique d'Évreux, de la Société Générale ou des Pompes funèbres générales, on y parle de «pastorale» et de «cheminement», rarement de «foi» ou de «conversion». **Le vocabulaire ressemble davantage à celui de la déclaration des Droits de l'Homme qu'à celui des commandements de Dieu.** Il n'y a guère d'exemplaire de la revue Église d'Évreux qui ne fasse pas la promotion du CCFD ([Comité catholique contre la faim et pour le développement](#)), de l'ACO (Action catholique ouvrière) ou de la JOC (Jeunesse catholique ouvrière). **Les sujets politiques apparaissent en filigrane (écologie planétaire, accueil de l'immigré) dans chaque numéro tandis que les soucis spirituels, comme le salut des âmes, les méditations ou la communion des saints sont des réalités particulièrement évacuées.** Les commémorations de l'abolition de l'esclavage font par exemple référence à l'abbé Grégoire ou à Victor Schoelcher sans même parler de Bartolome de Las Casas, homme d'Église qui les a pourtant précédés de trois siècles.

### Le pape ferait mieux de se taire

A propos du Sida en Afrique, le pape Benoît XVI est contesté voire réprimandé. Il est accusé de faire de la "polémique" et on lui oppose les personnalités, plus ouvertes, de l'abbé Pierre ou de sœur Emmanuelle :

- «Il avait répondu à une question d'un journaliste sur le sida. Il a bien dit l'action de l'Église en Afrique contre ce fléau. **Mais pourquoi donc a-t-il ajouté cette phrase ambiguë** :  
«*On ne peut pas résoudre le fléau en distribuant des préservatifs : au contraire, cela risque d'augmenter le problème.*» ? Cette phrase ne pouvait que créer une polémique. [...] Pourquoi l'abbé Pierre ou sœur Emmanuelle étaient-ils écoutés, alors qu'ils prônaient eux aussi une éducation à la responsabilité sexuelle ? **Parce qu'on les sentait proches des gens**».

L'article du vicaire de la mission de France se conclut par une belle leçon de morale au pape :

- «**Alors, tant que notre parole de responsables d'Église ne cherche pas à se mettre vraiment à l'écoute des gens, mieux vaudrait se taire.**» [Église d'Évreux N° 9 – 4 mai 2009](#)

### **Hérésie sur l'Eucharistie**

Dans la revue officielle du diocèse d'Évreux, l'un de ses prêtres, **le Père André Lalier** ([délégué épiscopal à la formation permanente](#)), était autorisé il y a tout juste trois mois à faire profession d'hérésie sur le dogme de «*la présence réelle*». Tel est le thème de son article où il explique :

- "Quand on parle de la présence réelle, on veut parler de la présence réelle du Christ à son Eglise."

Vous croyez avoir mal lu ? Le prêtre normand précise :

- «**N'imaginons pas que nous mangeons la chair de l'homme Jésus** ... La chair dont il est question dans l'Évangile selon saint Jean «*Ma chair pour la vie du monde*» (Jn 6, 51-53) est la chair du ressuscité, le corps du Christ, **un corps «spirituel»**. Quel est le mode de présence d'un corps «spirituel» ? **Non une présence physiologique** mais une présence sacramentelle ou **symbolique**. Le sacrement, le symbole, unissent l'humain et le divin, le plus matériel (le pain) et le plus «*spirituel*» (le corps du Christ). » [Église d'Évreux N° 17 – 15 octobre 2009](#).



On ne s'étonnera pas de voir le Père Lalier, dans le numéro 9, justifier l'excommunication "des partisans de Mgr Lefebvre" (alors que le Pape venait de lever l'excommunication des évêques de la Fraternité Saint Pie X) et dire que **celle du médecin qui a avorté la fillette de Recife au Brésil est purement et simplement injustifiée !** Il conclut sans autre précision :

*«Notons, pour finir, que, contrairement, à une opinion répandue, les divorcés-remariés, ne sont pas excommuniés.»*

Église d'Évreux N° 9 – 4 mai 2009

A croire qu'il leur donnerait le Bon Dieu sans confession (un Bon Dieu spirituel, quand on sait ce qu'il en croit...). Alors rappelons à sa place ce que dit l'exhortation apostolique [Familiaris Consortio](#) (n°84) :

- "L'Église, cependant, réaffirme sa discipline, fondée sur l'Écriture Sainte, selon laquelle **elle ne peut admettre à la communion eucharistique les divorcés remariés**. Ils se sont rendus eux-mêmes incapables d'y être admis car leur état et **leur condition de vie est en contradiction objective avec la communion d'amour entre le Christ et l'Église**, telle qu'elle s'exprime et est rendue présente dans l'Eucharistie. Il y a par ailleurs un autre motif pastoral particulier: si l'on admettait ces personnes à l'Eucharistie, les fidèles seraient induits en erreur et comprendraient mal la doctrine de l'Église concernant l'indissolubilité du mariage."

**Addendum** : Plusieurs lecteurs me signalent que les divorcés-remariés ne sont pas excommuniés. Je n'ai pas écrit l'inverse. Mais j'ai précisé, contrairement à l'abbé Lalier qui se plaît à tout mélanger, qu'ils sont tout de même exclus de la Sainte Communion.